

MISSION SUISSE  
auprès des  
COMMUNAUTES EUROPEENNES

Bruxelles, le 23 février 1961

B.1. - W/qi

Confidentiel

A la Division des Affaires politiques,  
Département politique fédéral,

B e r n e .

N o t e sur la réunion du "sommet européen" à Paris les 10 et 11  
février 1961.

La Commission européenne se montre très prudente dans son appréciation des résultats et des conséquences de la réunion de Paris. M. Hallstein s'est exprimé devant M. Soldati et le soussigné à ce sujet en disant textuellement qu'il la trouvait "rather satisfied".

La réticence de la Commission s'explique: elle ne veut pas s'attirer les foudres de Paris ni embarrasser les gouvernements qui défendent fidèlement sa cause. Selon mes conversations elle estime que les dangers qui pouvaient menacer le développement de la CEE et le maintien des Traités sont écartés pour le moment. Le Général de Gaulle semble avoir renoncé à l'établissement d'institutions parallèles, qui auraient pu saper l'oeuvre du Traité de Rome. Il se serait agi de réunions périodiques des Ministres des Affaires économiques, d'un nouveau Comité économique européen, du référendum... Sur tous ces points, on croit d'ailleurs que le Général a parlé plutôt par manque d'information qu'avec des arrières-pensées profondes. On peut cependant croire aussi que les vues du Général aient eu pour fin de bien montrer aux commissions existantes où résidait le vrai pouvoir et les inciter ainsi à ne pas sortir du droit chemin.

Quoi qu'il en soit, ces projets paraissent avoir rencontré la ferme opposition des 5 partenaires de la France, et même de nombreux milieux français, de sorte que l'on n'en parle plus actuellement.





- 2 -

D'autre part, à la Commission même, on se rend compte que pour faire aboutir la réalisation du vaste programme d'intégration économique en préparation, la seule base des Traités et des institutions ne suffit pas. Une impulsion politique est nécessaire. Du moment que la France a pris l'initiative de la relance politique et qu'elle a confirmé la validité des Traités, autant utiliser cette nouvelle force en la canalisant dans une direction aussi "européenne" que possible.

Au cours de la réunion de Paris, le Général aurait relevé derechef l'intention de la France de respecter intégralement les Traités en vigueur et aurait parlé du travail "remarquable" des organes communautaires, appréciation qui ne gênait et qui ne coûtait rien au Général puisqu'il peut penser que ceux-ci n'entraveront pas ses projets politiques.

Pour en venir à la réunion de Paris elle-même, elle s'est caractérisée, comme vous le savez, par l'opposition néerlandaise aux plans français. La clef des difficultés se trouve donc à La Haye. Selon les indications recueillies ici de source hollandaise, la situation des Pays-Bas dans cette affaire est la suivante:

La délégation hollandaise est partie à Paris avec les plus expresses réserves à l'égard des idées françaises. Ce qui en était connu lui déplaisait, et ce qui était inconnu (la plus large part) l'effrayait. Les Pays-Bas voient dans les plans de Gaulle la reconstitution d'une hégémonie continentale et napoléonienne, alors que leur intérêt est de voir s'établir une Europe forte, mais large, où les grandes puissances s'équilibrent les unes les autres. Pour cette seule raison, la présence du Royaume-Uni est indispensable. Si une influence politique est nécessaire pour faire avancer l'oeuvre des Traités de Rome, il faut développer les institutions existantes dans le cadre actuel, renforcer les pouvoirs des Commissions exécutives et de l'Assemblée parlementaire. Il est inutile pour cela de créer un nouveau système institutionnel. Si l'on veut établir une "politique européenne" au delà et en dehors des Traités, il faut le faire dans  
\* personne



- 3 -

une autre enceinte, élargie, et qui comprenne l'ensemble ou la majorité des pays européens intéressés. A cet effet, il est indispensable, tout d'abord, de résoudre le problème Six-Sept. Aucune politique européenne saine ne peut se concevoir sans le règlement d'un différend de cette importance. Mes interlocuteurs hollandais ont insisté fortement sur ce point.

Les premiers contacts à Paris ne firent que renforcer les Hollandais dans leur attitude: les deux "grands" s'étant mis d'accord, en tout cas en apparence, sur un certain nombre de points, les "petits" furent invités à approuver ce que MM. Adenauer et de Gaulle avaient décidé dans leur sagesse. Dès l'abord, M. Luns protesta vigoureusement contre cette procédure que l'on qualifie ici d'inadmissible et d'indécente. La thèse franco-allemande fut défendue avec chaleur par M. Adenauer. L'atmosphère devint assez tendue. Le Chancelier traita les arguments de M. Luns de "lächerlich" et déclara qu'il était inutile de perdre du temps à discuter de questions dont beaucoup pouvaient être réglées en "quelques minutes". Tout cela se passait le 10 février; le lendemain, l'atmosphère fut meilleure et M. Couve de Murville s'employa à maintenir les discussions dans un climat plus serein; c'est ainsi qu'il fut possible d'aboutir à la rédaction d'un communiqué commun. Il faut ajouter ici que dans l'idée du Général, la discussion aurait dû se dérouler essentiellement entre chefs de gouvernement, les ministres des Affaires étrangères agissant en quelque sorte comme de simples conseillers. MM. de Quay et Luns firent très vite comprendre que, pour eux, les choses se passeraient autrement, seul le ministre des Affaires étrangères étant habilité constitutionnellement à parler pour le gouvernement à l'étranger. Le Général et le Chancelier auraient eu quelque peine à se faire à cette idée ...

M. Adenauer est apparemment convaincu que le Général a fait les concessions essentielles: pas de politique militaire à Six, pas de bloc au sein du Nato, pas de politique économique commune en dehors des Traités de Paris et de Rome. Il ne s'agit plus d'une "confédération" européenne, mais d'une union "européenne". Bref, rien n'empêche d'aller de l'avant.



- 4 -

Les Italiens et Luxembourgeois ont une attitude assez ambiguë, mais font preuve d'une évidente sympathie pour les vues françaises. Les Belges ne les partagent pas, mais croient qu'il serait plus dangereux de s'y opposer. Mieux vaut se servir de ce nouvel élan pour hâter l'édification de la maison européenne. M. Withy a des idées à ce sujet et espère qu'elles pourront se réaliser à la faveur de ce récent développement.

Les Hollandais estiment inutiles et dangereux les projets français et les verraient tous enterrés sans déplaisir, mais ils n'ont pu en convaincre leurs partenaires de Benelux et se trouvent donc isolés. Leur situation est difficile dans les discussions à Six et délicate sur le plan interne. En effet, l'attitude négative des représentants hollandais leur vaudra facilement la réputation d'être de "mauvais Européens", ce qui, sur le plan parlementaire notamment, pourrait soulever de l'opposition et des critiques. La propagande française s'efforce bien entendu d'exploiter cet état de choses en présentant M. Luns comme un homme hostile à l'Europe et, en réalité, hostile même à l'intégration économique qu'il voudrait "noyer" dans le thé anglais comme un morceau de sucre, selon une expression qui m'a été répétée ici. Ces insinuations déplaisent fort au gouvernement hollandais et à M. Luns personnellement et ne faciliteront certainement pas les discussions ultérieures.

Il y a un autre élément qui rend délicate la position hollandaise; La Haye ne veut évidemment pas que son attitude crée des difficultés au Royaume-Uni dans ses rapports avec les Six, ce qui pourrait compliquer encore le problème Six-Sept. En outre, les représentants néerlandais ne veulent à aucun prix passer pour être les avocats des intérêts britanniques.

En tout état de cause, les Hollandais sont en contact étroit avec le Royaume-Uni à ce sujet. D'autre part, il vont s'efforcer de convaincre M. Kennedy de la nécessité pour les Etats-Unis d'adopter une attitude moins négative envers un règlement entre les Six et les Sept. M. Dillon se livrerait d'ailleurs à un nouvel examen du problème en ce moment.



- 5 -

Ces jours-ci, M. Luns aura à répondre devant le parlement néerlandais à diverses questions sur les problèmes européens et donnera peut-être de nouvelles indications sur la position des Pays-Bas.

Quant aux réunions à Six, le programme prévu pour les prochains mois est le suivant: réunion des chefs de gouvernement le 19 mai à Bonn, et peut-être, troisième réunion à Rome en septembre. Les travaux préparatoires seront effectués par une commission ad hoc. Elle n'a pas encore siégé et ses membres ne sont même pas désignés. Selon les noms que j'ai entendus ici et que je vous donne sous toute réserve, la composition pourrait en être la suivante:

Allemagne: M. Ophuls, actuellement représentant permanent de l'Allemagne auprès des Communautés (il sera remplacé à ce titre le 1er avril par M. Lahr).

Belgique: un haut fonctionnaire;

France : un haut fonctionnaire ou M. Delouvrier.

Italie: M. Cattani, représentant permanent de l'Italie auprès des Communautés.

Luxembourg : ?

Pays-Bas: Directeur général des Affaires politiques.

C'est dans le cadre de ces travaux que l'on prendra aussi une décision quant à l'Université européenne (décision qui sera sans aucun doute positive, m'assure-t-on) et quant à la fusion des trois exécutifs.

Sur ce dernier point, on m'a dit à la Commission qu'il serait pratiquement impossible de réaliser la fusion en 1961, faute de temps, et cela même si une décision était prise prochainement. Il faudra en effet procéder à une révision des Traités de Paris et de Rome, d'ordre technique il est vrai, mais la procédure constitutionnelle usuelle n'en devra pas moins être respectée.

Le Chef-adjoint de la Mission suisse:

Wunth

./.

Copie a été envoyée:

à la Division des Organisations internationales du DPF;  
à la Division du Commerce,  
à la Délégation suisse près l'OECE, Paris;  
à la Délégation suisse près l'AELE, Genève;  
au Vorort, Zurich;  
aux Ambassades de Suisse à: Bruxelles, Rome, La Haye, Paris,  
Londres, Cologne et Washington.